



Pulnoy, 10 février 2025.

Réponse avant le 25/02/2025
dernier délai. Merci.



Affaire suivie par Alexandre HENRY

Réf : JPT/AH

Mesdames, Messieurs,

Nous organisons notre foire aux Bœufs de Noël :

Mercredi 2 avril 2025 à Laneuveville-devant-Bayon (54)

Toujours soucieux d'ouvrir ce concours aux élevages intéressés, nous vous adressons ci-joint un bulletin d'inscription que vous voudrez bien nous retourner complété si cette manifestation vous intéresse.

Dès réception, nous vous adresserons les documents officiels : date de visite du jury de pré-sélection.... (Le règlement interne peut être obtenu sur simple demande ou sur le site internet de l'APAL' : www.asso-apal.fr).

Nous vous rappelons le tarif d'inscription : 50 €/animal + assurance volontaire (facultatif) 14 €/animal.
Toute inscription sera refusée.

Exceptions : Pour les animaux à la barre, le droit d'entrée correspondra à un forfait de 80€ HT en plus des frais d'inscription.

Déroulement du concours:

- ✓ **La vente** : Les grands prix d'excellence seront proposés à la vente à la barre.
- ✓ **Le re-chargement** : Les organisateurs ouvriront un maximum de quais. Le re-chargement ne pourra se faire avant 15h45.

Sanitaire

Concernant la FCO sérotype 8 et la MHE

Les animaux présentés à la vente de boucherie de l'APAL le 02/04/2025 doivent répondre au protocole sanitaire renforcé suivant :

En plus des autres conditions sanitaires habituelles (IBR, BVD - se reporter au règlement intérieur ci-dessous)

- Attestation de désinsectisation des animaux 18 jours avant la vente à envoyer à votre GDS
- Attestation de désinsectisation des moyens de transports des animaux avant/après concours avec attestation à délivrer à l'entrée du concours

1, allée du Pré Ory - 54 425 PULNOY - Tél: 03.83.29.91.91 - Fax: 03.83.29.91.90 -
facebook.com/assoapal - Mail : contact@asso-apal.fr

- Ces conditions sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire nationale et locale. L'organisateur reste seule décisionnaire du maintien ou de l'annulation de la vente.

Les attestations seront vérifiées avant le déchargement des animaux peut être un motif de refus.

Concernant IBR, BVD, besnoitiose :

Pour accéder aux concours, les bovins doivent :

- Être issus de cheptels certifiés « Indemne IBR » ou « Indemne vacciné IBR ». Les cheptels non qualifiés IBR ne sont pas acceptés.
- Avoir une prise de sang négative en sérologie IBR réalisée dans les 21 jours avant la foire, soit à partir du 13 mars 2025. Types d'analyses à réaliser en fonction du statut IBR de l'élevage :
 - o Indemne : recherche sérologique anticorps totaux en mélange ou individuelle,
 - o Indemne vacciné : recherche sérologique individuelle gE sur les animaux connus vaccinés ou recherche sérologique anticorps totaux en individuelle sur les animaux connus non vaccinés,
- Pour les cheptels avec circulation virale BVD au cours des 12 mois (information détenue par les GDS départementaux), les bovins doivent avoir une prise de sang négative à une PCR BVD dans les 21 jours précédant la foire (analyse de mélange acceptée).
- Les bovins connus avec un résultat positif en besnoitiose (information détenue par les GDS départementaux) ne sont pas autorisés à se présenter au concours
- Pointage obligatoire des animaux à leur arrivée sur site par le GDS,
- Retour en ferme possible car l'ensemble des élevages apporteurs sont conformes aux exigences IBR,
- Envoi des résultats de prise de sang à son GDS avant le concours

Merci de bien préciser sur le bulletin joint votre numéro de téléphone et e-mail pour une meilleure communication. Votre inscription est susceptible d'être modifiée si les conditions sanitaires venaient à changer.

M. Alexandre HENRY se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter. Dans l'espoir de la continuité du succès de cette manifestation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président du concours,
Jean-Philippe THOMASSIN.



**OBLIGATOIRE : Tout animal
retenu devra être tondu et
propre en totalité**



CONCOURS DE NANCY - Mercredi 02 avril 2025 -



FICHE D'INSCRIPTION à retourner avant le 25 février 2025

Nom propriétaire :

Adresse :

Tél-Fax où jury peut vous joindre :

Désirez-vous assurer (Tarif 14€ ht) vos animaux en cas de fractures ou autres blessures occasionnées lors de leurs expositions ? OUI NON

Statut IBR de l'Exploitation : Indemne Indemne Vacciné Positif

	Animal		Filière		Code race animal	Code race parents		N° IPG national	Date de naissance
	Catégorie	Culard	Label	LQV		Mère	Père		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									



Retour en ferme possible



Le règlement du concours peut vous être envoyé sur simple demande ou téléchargeable sur www.asso-apal.fr

1, allée du Pré Ory - 54 425 PULNOY - Tél: 03.83.29.91.91 - Fax: 03.83.29.91.90 -
facebook.com/assoapal - Mail : contact@asso-apal.fr